

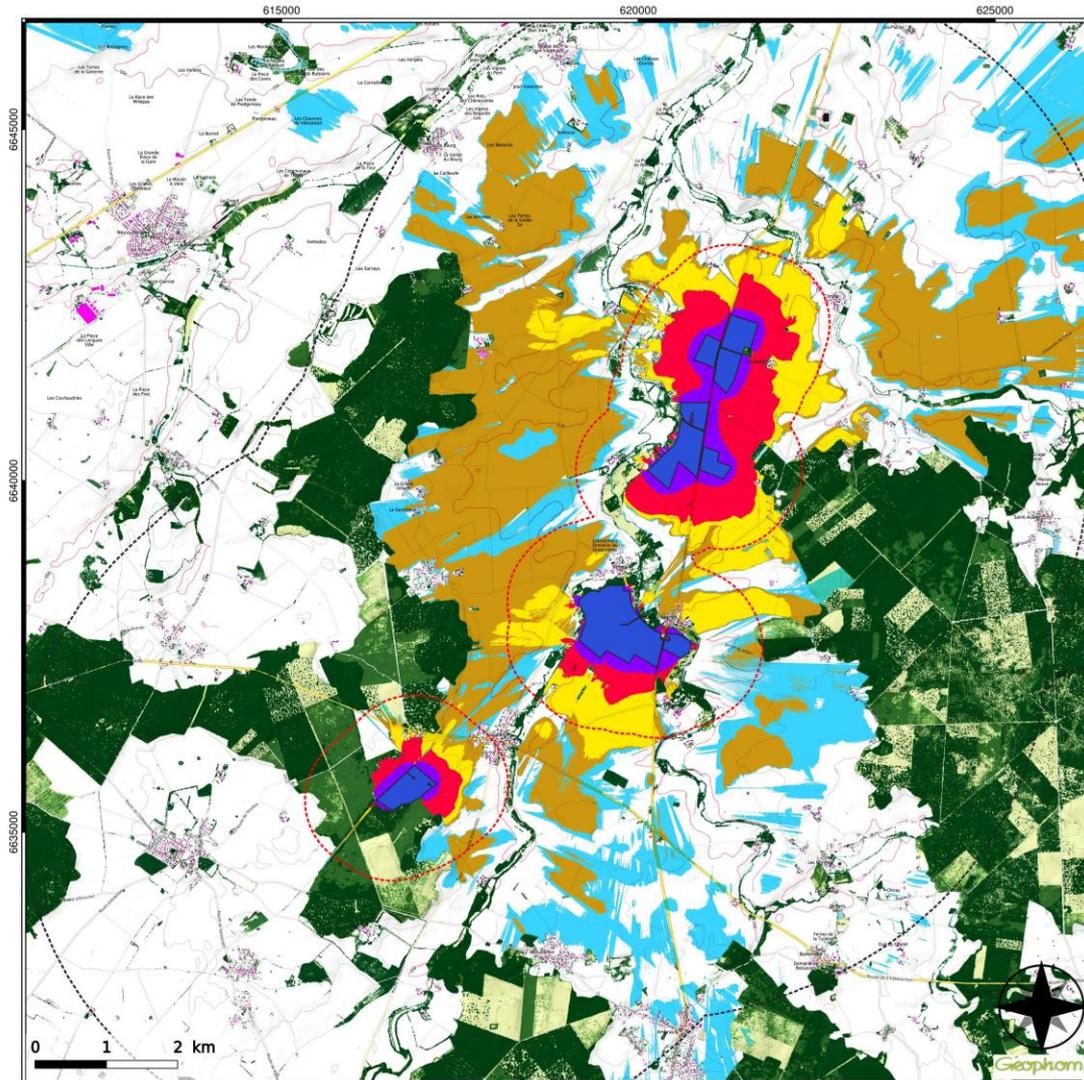
PORTE A PORTE PAYSAGER CONCERTATION

10/10/2024 ; 19/10/2024 ; 26/11/2024

Projet agrivoltaïque 'au fil de la Théols'

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Avant le porte à porte paysager, nous avons évalué les secteurs et habitations les plus sensibles. Cette étude a été réalisée à partir d'une carte de prégnance visuelle. Cette carte montre en tout point du territoire les zones vierges de visibilité (zones non colorées) et ensuite par graduation de couleurs, les zones plus ou moins sensibles (violet étant le plus sensible puis rouge et ensuite jaune. Le marron et le bleu indiquent un impact très très faible.



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BRIVES

Surface apparente cumulée du projet

Paramètres de calcul :

- Topographie : RGE1m
- Hauteur de calcul : 2m
- Pas de calcul : 1m

Obstacles visuels

- Source : MNS-Corel (2023)
- Bâti : hauteur réelle
- Bois : hauteur réelle

Contour Projet

- Hauteur évaluée : 3.50m
- Pas de calcul horizontal : 10m
- Pas de calcul vertical : 1.8m
- Nombre de points analysés : 5865

Réalisée par Géophom le 11/11/2024

Légende

Projets

- ZIP

Périmètres

- 1 km
- 5 km

Obstacles visuels

- Batiments
- MNE-Corel (m)
- > 12
- 4 - 12
- 2 - 4

Visibilité

- Surface visible en deg²
- > 100
- 10 - 100
- 1 - 10
- 0,1 - 1
- > 0

Méthodologie

La carte présente la surface apparente cumulée visible des projets photovoltaïques. La surface apparente du contour correspond à l'emprise visuelle verticale multipliée par la largeur apparente de chaque projet, exprimée en degrés carré.

Ainsi pour chaque cellule du territoire:

$$R_{\text{cell}} = \sum (\text{ha}(\text{pt contour}) \times \text{la}(\text{pt contour}))$$

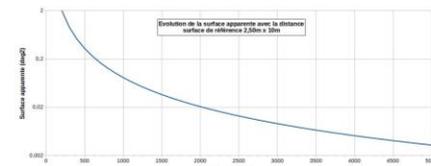
ha exprime la hauteur apparente perceptible (en degrés)

la exprime la largeur apparente perceptible (en degrés)

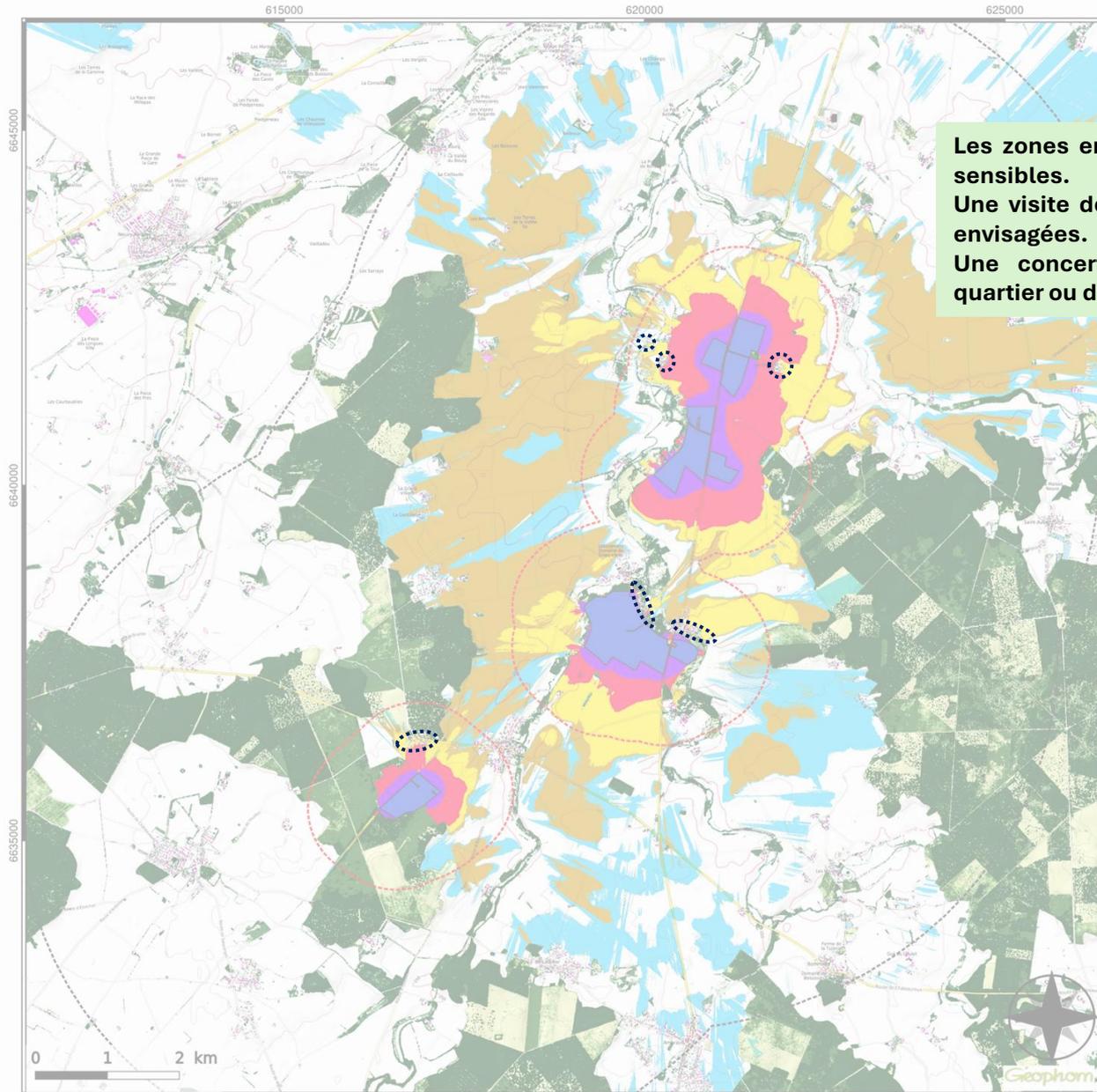
Le principe de base utilisé est le calcul de visibilité d'un point situé à une coordonnées x,y,z précise (viewshed analysis). Ce principe est utilisé pour calculer la visibilité du contour du projet.

La hauteur apparente du contour est calculée sur la base de la hauteur métrique visible. La hauteur métrique visible est approximée par le calcul de visibilité des points, placés sur le périmètre de la zone, dont on calcule la visibilité pour la hauteur du projet. La largeur apparente du contour est calculée sur la base de la distance entre 2 points consécutifs. La surface calculée est pondérée par l'angle d'incidence du point de vue.

Par exemple, une valeur de 8°^2 correspond à une surface de 2.50 m x 10 m vue à 100 m. 0.5°^2 correspond à la même surface vue à 400m, et 0.08°^2 correspond à la vue à 1km. La courbe ci-dessous présente cette évolution. La surface est exprimée sur une échelle logarithmique.



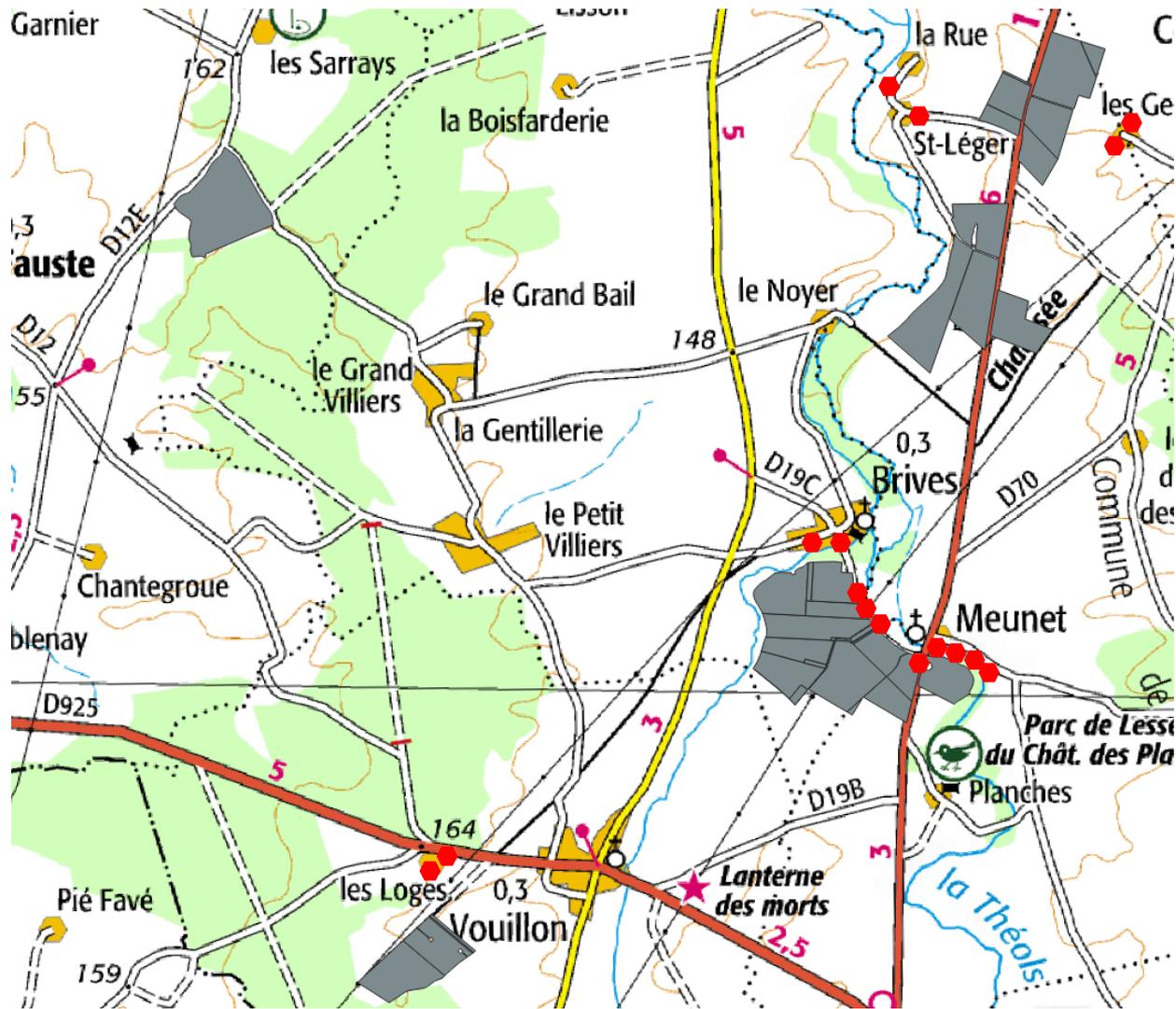
HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES



Les zones en pointillé ont été considérées comme plus sensibles.
Une visite de ces habitations ou de ces rues sont donc envisagées.
Une concertation plus personnalisée à l'échelle du quartier ou du hameau pourra être organisée.

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

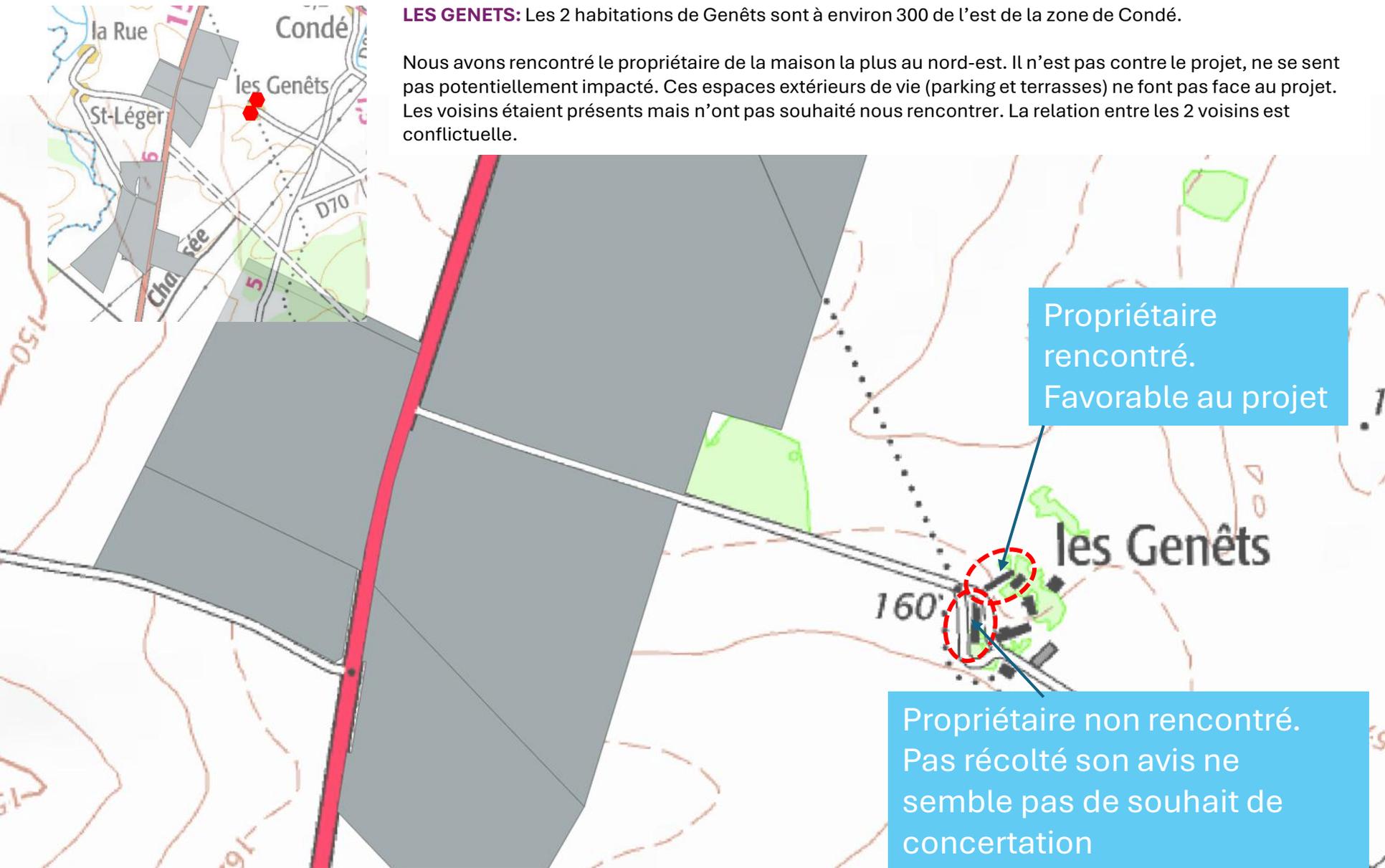
Les points rouges sur la carte positionnent plus précisément les maisons estimées comme plus sensibles.



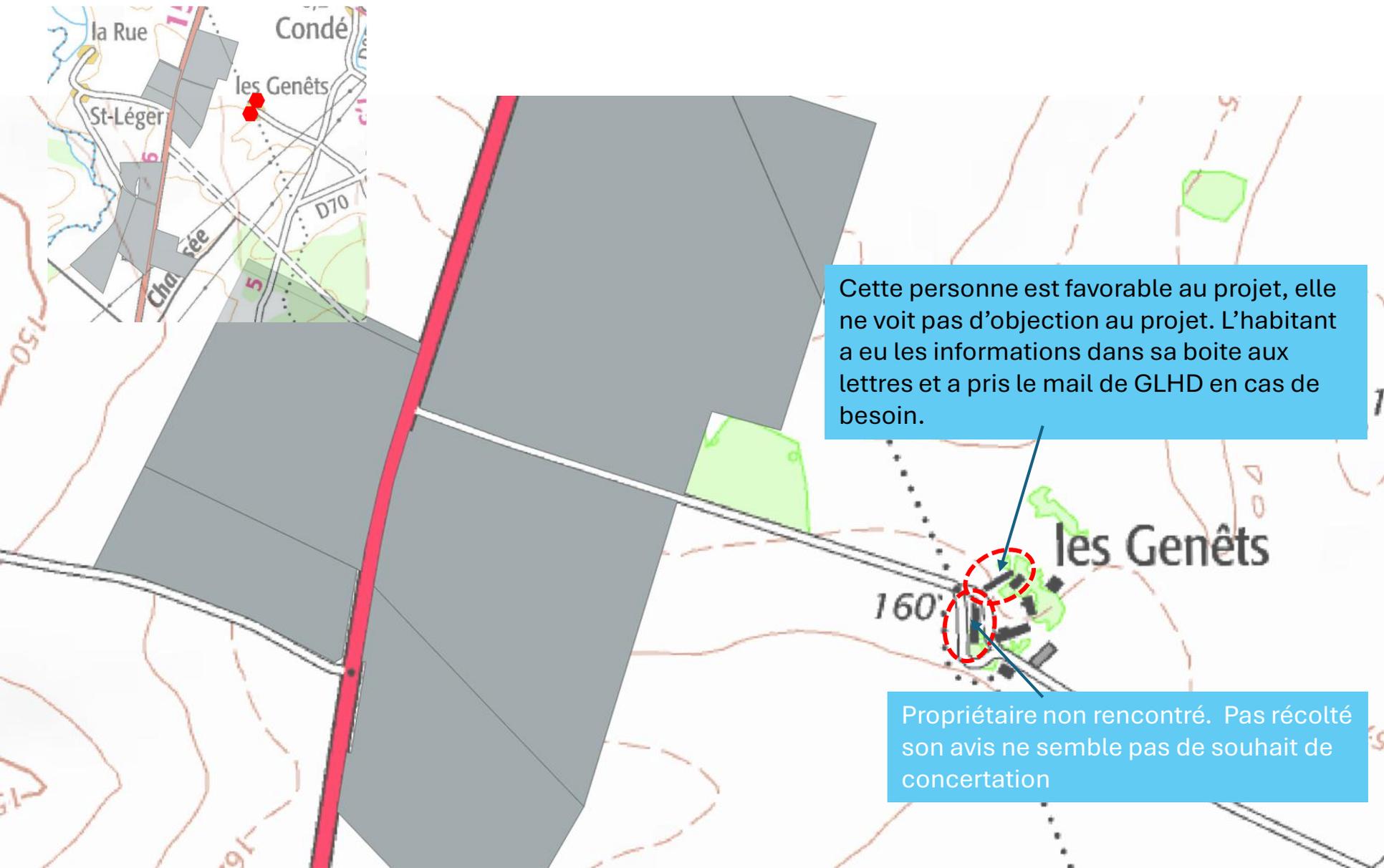
HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de CONDE

LES GENETS: Les 2 habitations de Genêts sont à environ 300 de l'est de la zone de Condé.

Nous avons rencontré le propriétaire de la maison la plus au nord-est. Il n'est pas contre le projet, ne se sent pas potentiellement impacté. Ces espaces extérieurs de vie (parking et terrasses) ne font pas face au projet. Les voisins étaient présents mais n'ont pas souhaité nous rencontrer. La relation entre les 2 voisins est conflictuelle.



HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **CONDE**



Cette personne est favorable au projet, elle ne voit pas d'objection au projet. L'habitant a eu les informations dans sa boîte aux lettres et a pris le mail de GLHD en cas de besoin.

Propriétaire non rencontré. Pas récolté son avis ne semble pas de souhait de concertation

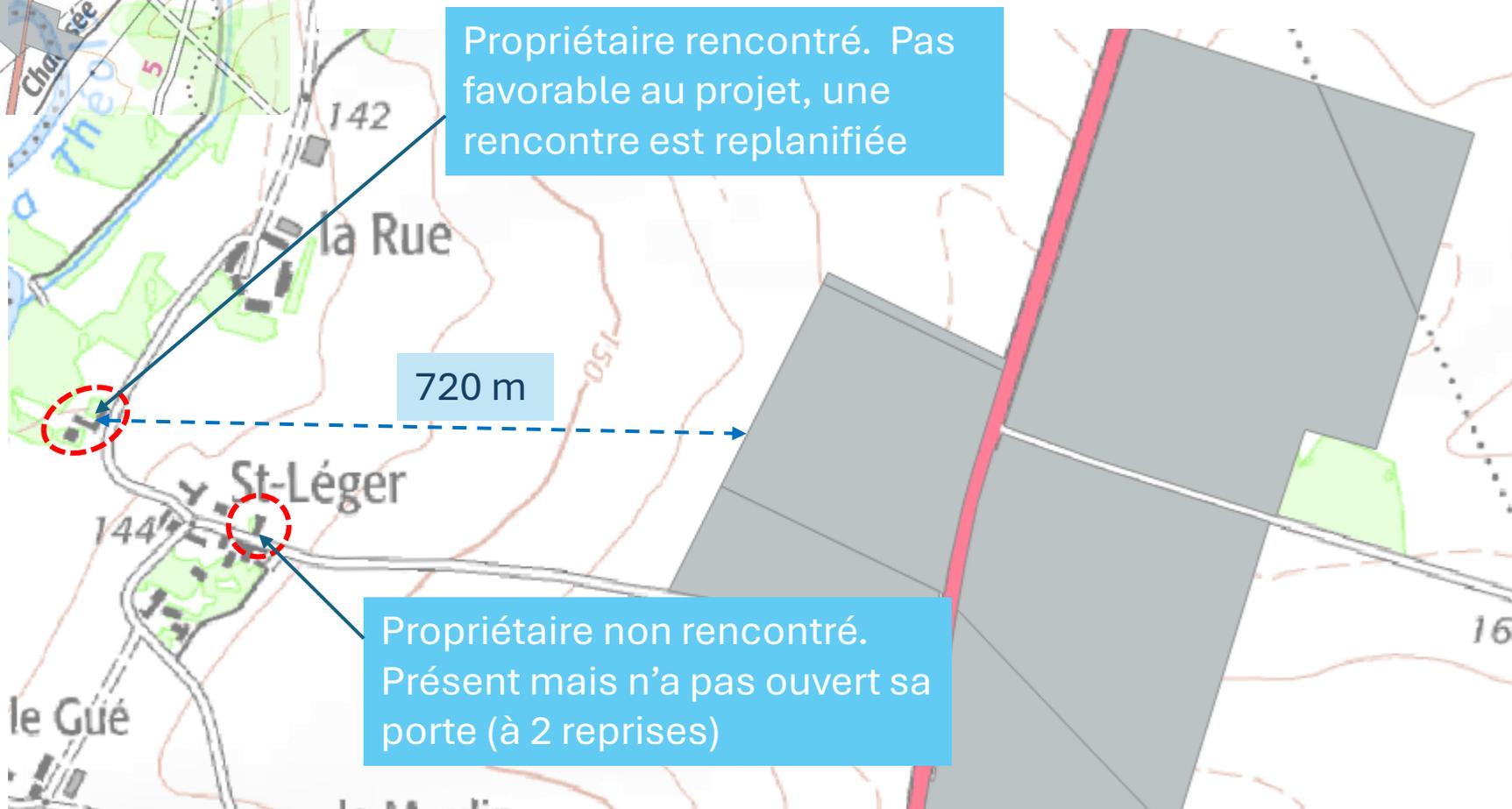
HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de MEUNET



SAINT LEGER: Sur le hameau, 2 habitations sont plus sensibles. La dernière maison du hameau de St-Léger qui remonte vers la zone ainsi que celle qui est à proximité de 'La rue' (gîte).

Nous avons cherché à 2 reprises de rencontrer les propriétaires de la maison la plus à l'est de St-Léger, sans succès.

La propriétaire du gîte sur la route de 'La rue' n'est pas favorable au projet. Nous avons eu un rapide échange avec elle montrant des vives réticences. Nous avons convenu d'une visite avec elle le 19 octobre. Elle n'a cependant pas souhaité nous recevoir ce jour-là prétextant que ce soit un samedi midi. Une prochaine rencontre est à replanifier avec des simulations et des rapports d'échelles fin que la propriétaire évalue les impacts depuis chez elle.

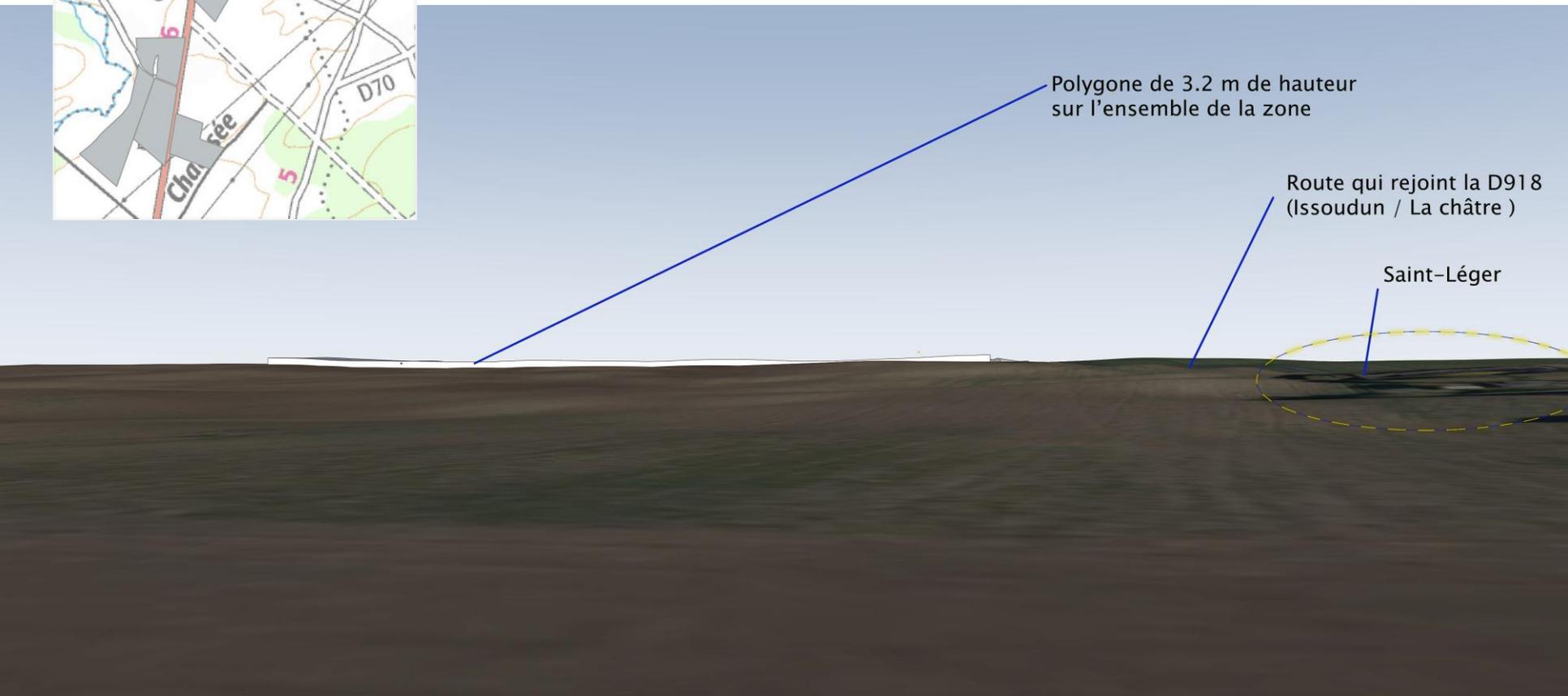


HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES



La simulation suivante montre le rapport d'échelle entre un polygone de 3,5 m à 720 m de sa maison et le reste du paysage.

L'émergence est très faible du fait de la distance et de la faible hauteur des tables. De plus, il sera précisé que cette vision est sans culture. Les plantes dans les champs réduiront d'autant ce faible impact visuel. Il sera présenté ce document à la riveraine pour lui montrer le rapport d'échelle du potentiel impact.



Polygone de 3.2 m de hauteur sur l'ensemble de la zone

Route qui rejoint la D918 (Issoudun / La châtre)

Saint-Léger

VUE DEPUIS LES CHAMBRES D'HOTES 'Chez Charlotte'

720 m de distance

vue à 1.60 m de hauteur, sans culture en premier plan

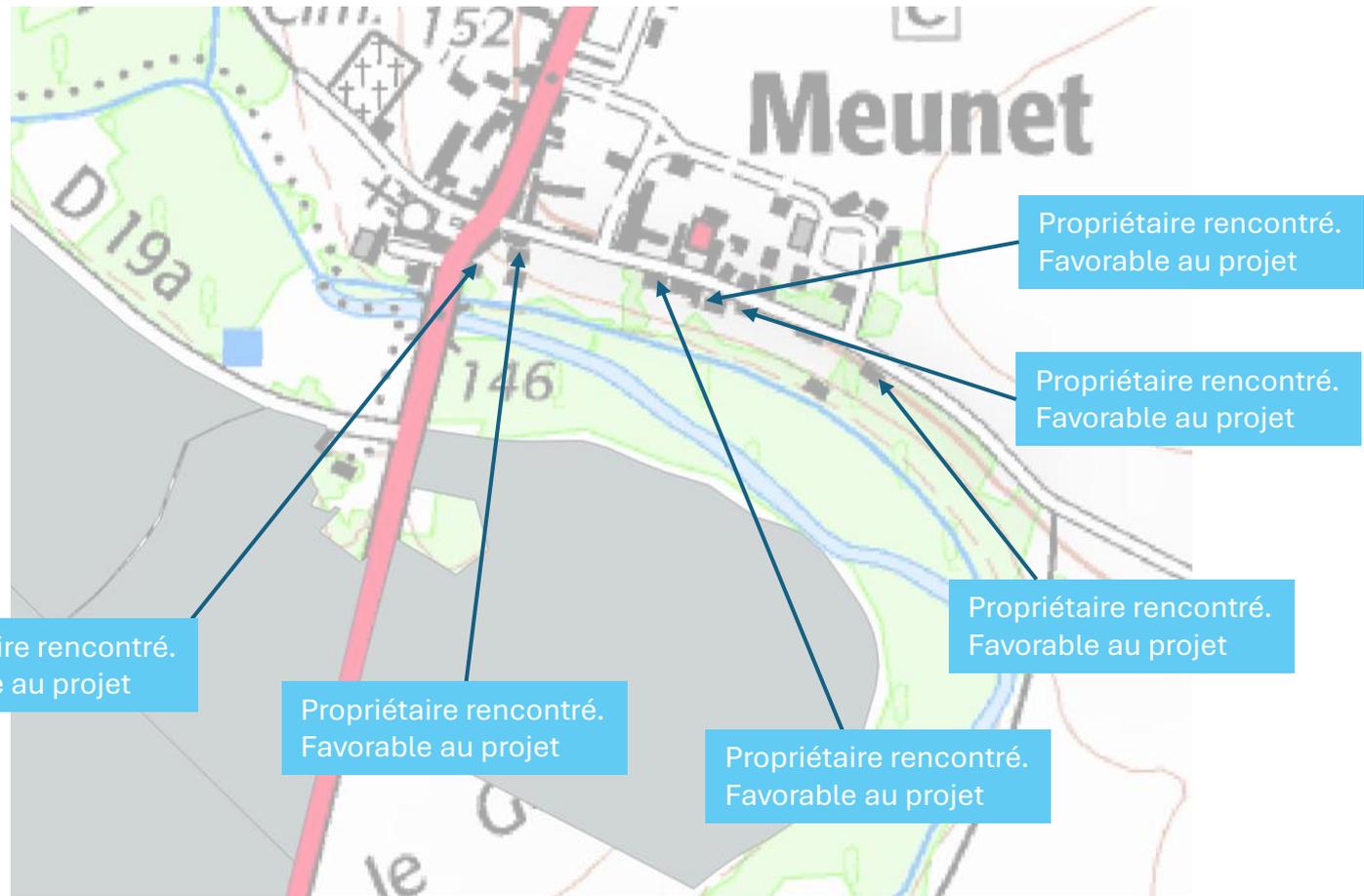
NB: une haie de 3 m absorberait toute vue

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

La rue de Villechaud (rue de la mairie) accueille des habitations qui, de par leur orientation, pourraient potentiellement avoir des vues vers la ZIP.

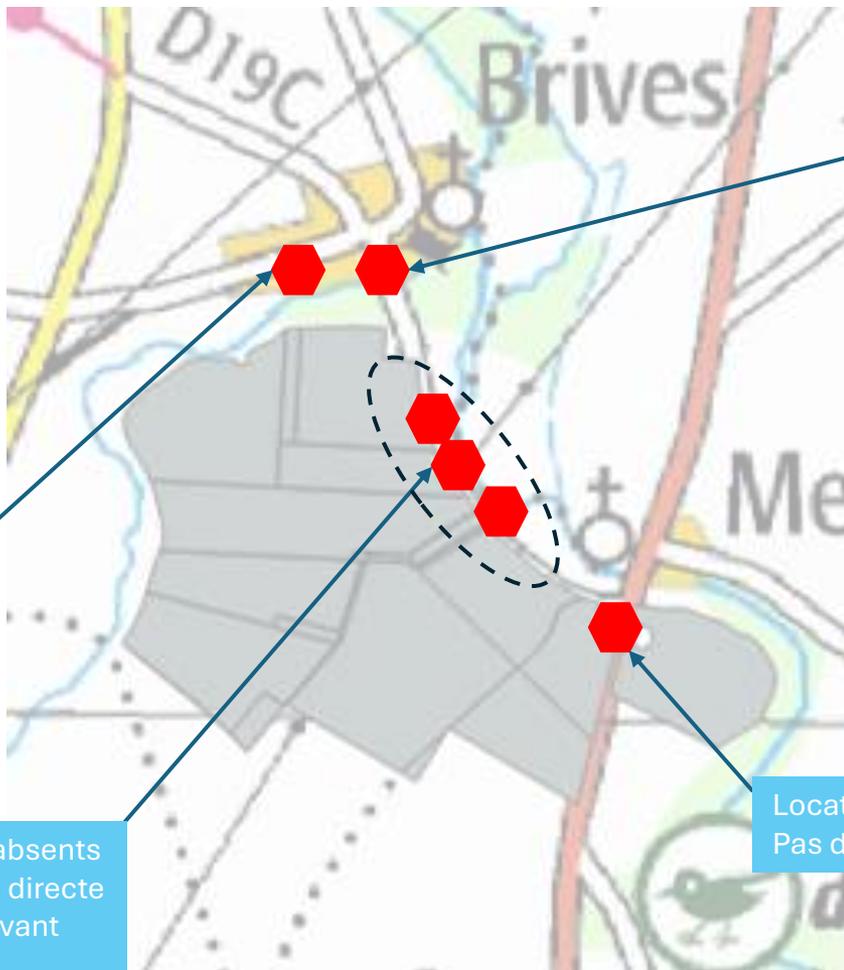
Nous avons donc cherché à rencontrer les habitants à recueillir leurs avis et à nous rendre compte de la vue potentielle depuis leur domicile.

Les peupliers abattus en bords de la Théols laissent potentiellement plus de vue vers la ZIP, cependant, nous nous sommes retrouvés face à des riverains à l'écoute, tolérants et peu inquiets par le projet. Personne n'a émis de réticences vis-à-vis de cette zone.



HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

La rue de Villechaud (rue de la mairie) accueille des habitations qui pourraient potentiellement avoir des vues vers la ZIP.
Nous avons donc cherché à rencontrer les habitants à recueillir leurs avis et à nous rendre compte de la vue potentielle depuis leur domicile.
Les peupliers abattus en bords de la Théols laissent potentiellement plus de vue vers la ZIP, cependant, nous nous sommes retrouvés face à des riverains à l'écoute, tolérants et peu inquiets par le projet. Personne n'a émis de réticences vis-à-vis de cette zone.



Propriétaire rencontré. Peu favorable au projet en premier abord.
La rencontre a permis de le rassurer en parlant de la zone de recul ABF et d'une plantation de haie

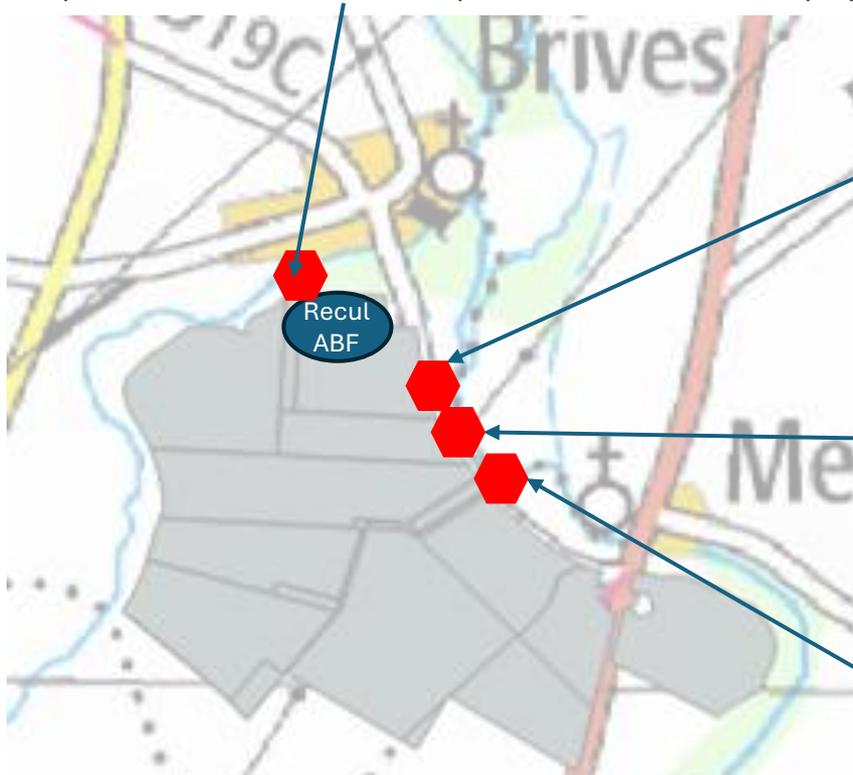
Propriétaires non rencontrés. Tous absents
Cependant, ils ne sont pas en vision directe vers la zone. Ils ont tous une haie devant chez eux.

Propriétaire rencontré.
Pas de vue vers la ZIP mais propriétaire de maisons au bord de la Théols
Peu favorable au projet

Locataire rencontré.
Pas d'avis sur le projet

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

Habitant rencontré. Il était contre le projet au début de la rencontre et a changé d'avis au cours de l'échange. Le fait de savoir qu'une partie de la zone faisait l'objet d'une servitude ABF et qu'il n'y aurait pas de panneaux l'a rassuré. Il était plus ouvert à l'écoute du projet.



Végétation filtrante devant l'habitation



Fenêtres de la maison orientées vers la zone de recul ABF. Proposer une haie le long de la route

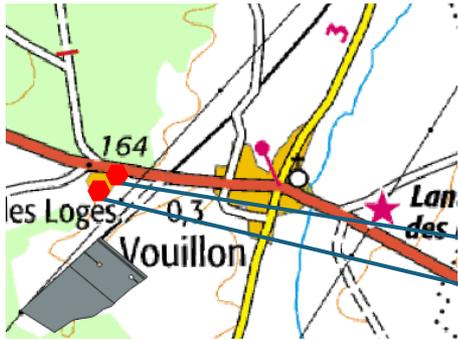
Lors du porte à porte paysager, nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer les habitants à l'est de la zone. Un avis de passage a été déposé dans leur boîte aux lettres.

Dans le cadre de l'évolution du projet et des contraintes ABF (zone de 500 m de l'église), le projet se recule des dernières habitations de Brives, permettant ainsi de rassurer les riverains en frange sud et de faciliter la concertation.



Végétation filtrante devant l'habitation

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **Vouillon – hameau de Loges**

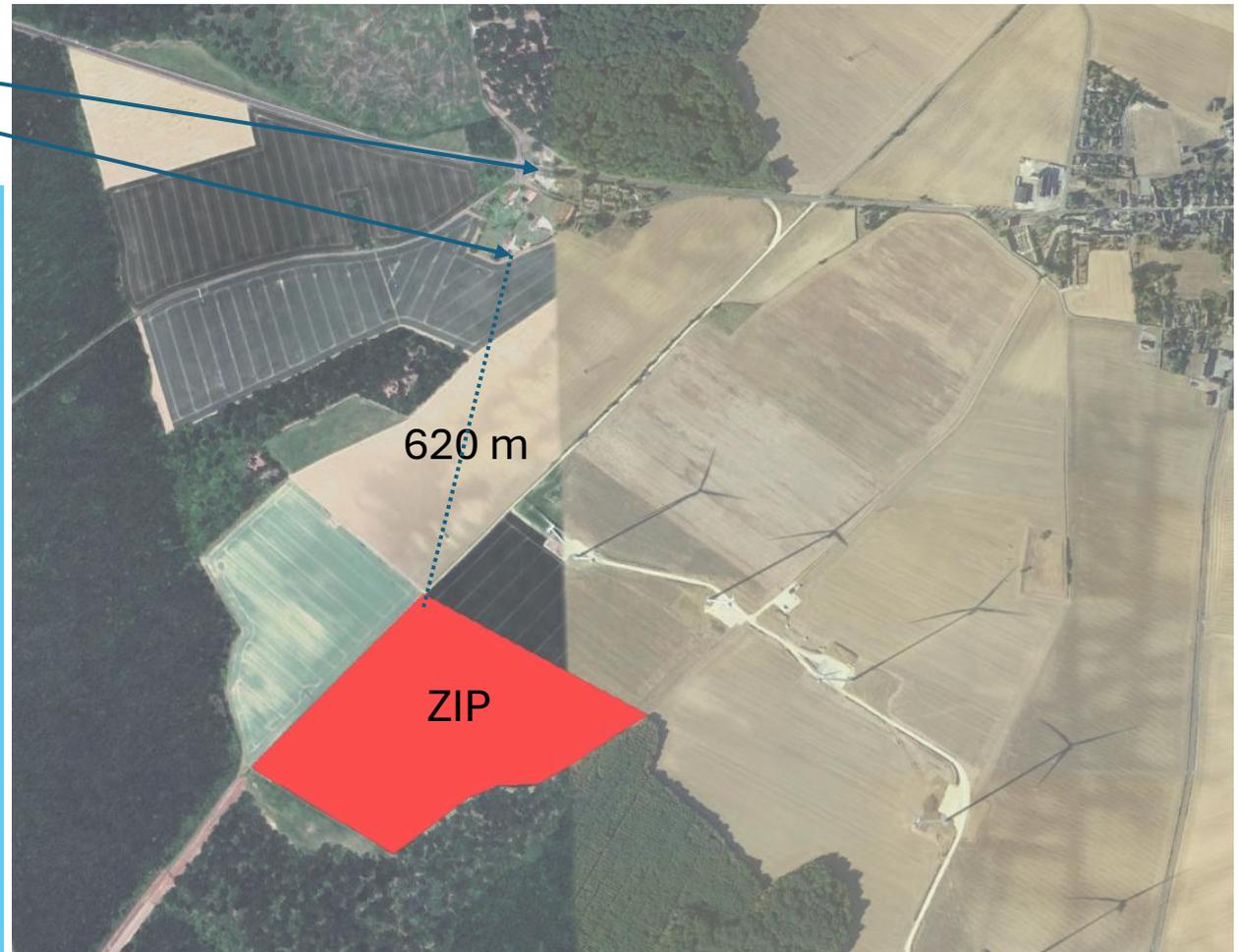


Les propriétaires du hameau de Loges ont été rencontrés à plusieurs reprises. Ils ont pu se rendre compte du rapport d'échelle entre le projet et le paysage existant et bien localiser la ZIP par rapport à leur maison respective.

Tous restent dans l'attente de la plantation d'une haie qui fermerait la totalité de l'angle nord de la zone. Ils ne veulent aucune vue depuis le hameau.

Dans un premier temps, nous nous sommes engagés à:

- reculer au sud le projet de plus de 200 m des éoliennes,
- de créer des reculs d'au moins 20m des bords de la zone
- et d'étudier activement la plantation d'une haie haute (voir de faire un merlon d'environ 1m sous la haie).



SYNTHESE DU PORTE A PORTE PAYSAGER

- ✓ Le porte à porte a permis d'aller au plus près des habitations riveraines et d'écouter les avis des habitants.
- ✓ Nous avons pu échanger avec les personnes ayant des craintes en termes d'intégration paysagère et permis souvent de les rassurer
- ✓ L'environnement des propriétés où nous n'avons pas pu rencontrer ceux qui y vivent, ne laisse pas envisager de sensibilités paysagères particulières.
- ✓ La zone de Meunet (rue de Villechaud) qui offre potentiellement une vue vers la ZIP n' a pas généré de la part des riverains de craintes particulières.
Le projet est soit accepté, soit procure des avis neutres.
- ✓ **Les 2 zones restant les plus sensibles, où le dialogue reste à maintenir en matière d'intégration paysagère sont :**

- **Condé : Depuis le hameau de St Léger au niveau du gîte 'chez Charlotte'. La zone est à plus de 700 m et les premières simulations de rapport d'échelle sont rassurantes.**
- **Le hameau des Loges : plusieurs rencontres ont eu lieu et ont été constructives. Il ressort de la concertation, la demande de plantation d'une haie haute et dense, voir d'un merlon (demande étudiée en cours).**